Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 121 (1995)

Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch





Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Principes de la gestion de la qualité dans le domaine de la construction en Suisse

Les associations professionnelles de la construction et les concepteurs, ainsi que maîtres d'ouvrage des secteurs institutionnels publics et privés d'une certaine importance, ont constitué une «plate-forme» visant à l'introduction harmonisée de la gestion de la qualité (GQ) dans le domaine de la construction en Suisse. Les membres de ladite plate-forme, leurs diverses missions ainsi que leur structure organisationnelle sont représentés dans la figure ci-dessous. Dans leur séance du 3 mars 1995, les parties ainsi réunies ont approuvé les principes et les remarques ci-après, qui doivent servir de guide pratique pour le

monde de la construction en Suisse, lors de l'introduction de la gestion de la qualité (GQ).

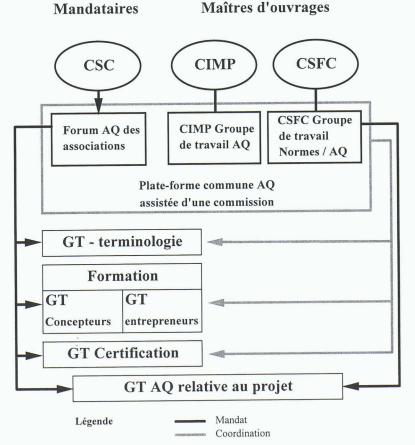
Objectif visé: tous les acteurs participant à un processus de construction poursuivent une politique commune GQ. Cette exigence est la condition nécessaire pour qu'une GQ fondée sur le développement de la responsabilité spécifique puisse conduire à l'amélioration désirée des prestations et à l'augmentation de la compétitivité. La GQ est un instrument de gestion qui doit servir à utiliser, de façon optimale, les ressources exerçant une influence sur la qualité. Cette dernière est satisfaisante lorsque les objectifs visés correspondent aux exigences requises.

Depuis quelque temps, un groupe de travail, composé d'architectes appartenant à des organisations professionnelles compétentes, s'occupe des problèmes propres à la GQ. Les premières idées générales seront disponibles dans le courant de 1995.

Données fondamentales des systèmes qualité dans la construction

Dans le domaine de la GQ, les normes EN ISO de la série 9000 sont en vigueur en Suisse, avec le statut de normes suisses. De ce fait, elles constituent la base des systèmes qualité appliqués par les organismes liés au secteur de la construction dans ce pays. Pour une meilleure compréhension, il faut remarquer que la notion d'«organisme» comprend les maîtres d'ouvrage, les auteurs de projets ainsi que les exécutants. Au maître d'ouvrage incombe un rôle clé dans l'introduction de la GQ. S'il ne dispose pas d'une organisation professionnelle propre, c'est le mandataire principal qui le remplace dans cette fonction. Bien que l'on puisse prétendre

que les normes EN ISO sont placées au-dessus d'une industrie particulière ou d'un secteur de l'économie, ou n'y sont pas liées, elles n'ont pas été élaborées pour répondre aux besoins de la construction. Elles conviennent aux branches industrielles à mode de production stationnaire, p. ex. aux fournisseurs de matériaux et de produits, et, dans une moindre mesure aux besoins d'autres entreprises de construction. Ainsi se pose la tâche d'assister le secteur de la construction par des supports d'utilisation et des instructions interprétatives, sans en dénaturer ou affaiblir le contenu et le sens



CSC: Conférence suisse de la construction

CIMP: Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés

Organisation des objectifs relatifs à l'AQ dans le secteur de la construction en Suisse

Même si les systèmes qualité doivent se fonder sur les normes susmentionnées, il ne peut pas en résulter un système qualité normalisé. Les normes EN ISO ne l'exigent d'ailleurs pas. Lors de l'introduction du système qualité, il est cependant permis, voire judicieux, de prendre comme point de départ les objectifs spécifiques des intervenants, les activités, l'importance et la structure d'un organisme ainsi que les procédures opérationnelles particulières, à condition que les normes en constituent la base. En général il est recommandé, dans le domaine de la construc-

En général il est recommandé, dans le domaine de la construction, de mettre en évidence le caractère des normes GQ axé sur les procédés. Cela est d'autant plus utile que les tendances actuelles dans la révision de ces normes vont dans cette direction

La cahier technique SIA 2007f est un essai de contribution à l'interprétation des normes, destiné au monde de la construction. Les expériences faites jusqu'à présent prouvent que ce document offre à beaucoup d'organismes une bonne base pour la maîtrise de la matière et pour la constitution de leur propre système qualité. Cependant, des voix critiques se font entendre pour exprimer les difficultés liées à la thématique et au contenu du cahier technique. Pour ces raisons, et pour d'autres encore, son remaniement s'imposera dans un proche avenir, tenant compte des normes GQ revues et corrigées en automne 1994.

Niveau des exigences posées aux organismes quant à la GQ

La GQ doit s'imposer en principe à tous les participants à la construction, c.-à-d. aux maîtres d'ouvrage, concepteurs (auteurs de projets), directeurs de travaux, exécutants (entreprise principale et sous-traitants) et fournisseurs de matériaux et de produits. Le mandant établit pour chaque tâche le niveau de la performance requise. Ces niveaux peuvent varier selon les intervenants.

- Niveau a: un système qualité dans le sens propre du terme n'est pas requis; on présume cependant que les règlements, normes et directives émanant des associations professionnelles sont appliqués d'une façon systématique.
- Niveau b: un système qualité est requis.
- Niveau c: un système qualité certifié sur la base des normes ISO est requis.

Une partie importante des prestations relevant des domaines de l'étude de projets et de la réalisation est accomplie par des entreprises disposant de moins de dix collaborateurs. Les niveaux a ou b sont suffisants, en particulier pour les missions pouvant être exécutées par de telles entreprises.

Performances requises de la GQ relative au projet

Des conventions qualité propres au projet sont nécessaires pour atteindre l'objectif qualité de celui-ci dans des conditions optimales, ainsi que pour promouvoir la collaboration des organismes intervenant dans la conception et la réalisation. Le cahier technique SIA 2007f contient les premières indications y relatives. Le groupe de travail «Gestion de la qualité relative au projet», mandaté par la plate-forme AQ, prépare actuellement les bases nécessaires.

Délais d'introduction

L'introduction de la GQ dans le monde de la construction en Suisse se trouve encore dans sa phase initiale. Font exception des fournisseurs de matériaux et de produits, qui, par leurs activités, sont comparables à des industries à mode de production stationnaire, et, pour cette raison, ont en règle générale commencé plus tôt à éaborer des systèmes qualité.

De tels systèmes ne peuvent pas être introduits d'un jour à l'autre. Il faut à cet effet accorder des délais suffisants aux organismes concernés. Si les maîtres d'ouvrage publics ou privés ont l'intention d'exiger de leur mandataires des systèmes Q, ils doivent l'annoncer à temps, en précisant le niveau de performance requis, et accorder des délais raisonnables pour atteindre l'objectif. Il est recommandé d'harmoniser ces dispositions le mieux possible dans le monde de la construction en Suisse. Le secrétariat de la plateforme AQ (voir fig.) renseigne sur la pratique actuelle des maîtres d'ouvrage qui y sont représentés. A titre d'information, il faut mentionner que le thème de l'assurance de la qualité est présent tant dans le cadre des négociations avec le GATT que des négociations bilatérales avec l'UE concernant l'élimination des entraves techniques aux échanges et les marchés publics. A titre d'exemple, dans les «Directives de prestations de service de la CEE», au chapitre 2 (articles 32 et 33) «Critères d'aptitude», l'assurance de la qualité est mentionnée comme un critèd'appréciation possible. D'après ce que l'on sait aujourd'hui, on peut estimer que les contrats concernant le GATT et l'UE entreront en vigueur le 1er janvier 1996.

Importance du certificat

Les maîtres d'ouvrage et les associations professionnelles de la construction représentés dans la plate-forme AQ sont d'avis que la certification d'un système Q n'est pas obligatoire. Fait exception le niveau c. Dans une phase transitoire, en particulier, on doit exiger l'utilisation de ce niveau avec retenue. Il faut s'attendre à ce que des organismes ayant un système Q non conforme en demandent la certification, laquelle offre, en outre, l'avantage

d'une révision périodique par un organisme indépendant. Il faut préciser qu'un certificat ne remplace pas les autres critères de qualification applicables aux spécialistes et aux organismes.

Plate-forme AQ dans le domaine de la construction

Secrétariat de la «Plate-forme AQ» et du Forum AQ: Secrétariat général de la SIA, Selnaustrasse 16, 8039 Zurich

Documents de référence

- [1] EN ISO 8402: Management de la qualité et l'assurance de la qualité - Vocabulaire, SN, 1995
- [2] EN ISO 9000-1: Normes pour le management de la qualité et l'assurance de la qualité - Partie 1: Lignes directrices pour leur sélection et l'utilisation (ISO 9000-1.1994
- [3] EN ISO 9001: Systèmes qualité -Modèle pour l'assurance de la qualité en conception, développement, production, installation et prestations associées (ISO 9001: 1994)

- EN ISO 9002: Systèmes qualité -Modèle pour l'assurance de la qualité en production, installation et prestations associées (ISO 9002: 1994)
- EN ISO 9003: Systèmes qualité -Modèle pour l'assurance de la qualité en contrôle et essais finals (ISO 9003: 1994)
- [6] EN ISO 9004-1: Management de la qualité et éléments de système qualité - Partie 1: Lignes directrices (ISO 9004-1: 1994)
- [7] Cahier technique SIA 2007f: Assurance de la qualité dans la construction - Contribution à l'interprétation des normes ISO 9000-9004, SIA, 1994
- [8] Assurance de la qualité dans les ouvrages des routes nationales, Office fédéral des routes, 1994
- Directive 92/50/CEE du Conseil du 18 juin 1992 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services
- [10] Loi fédérale sur les marchés publics, (LFMP), 1994
- [11] Directive 85/384/CEE du Conseil du 10 juin 1986 concernant la reconnaissance réciproque des diplômes, etc.

lors de l'assemblée générale du 347 11 mai 1995. Jusqu'alors viceprésident, il succède à Jacques Audergon, ing. civil dipl. EPF/SIA, de Fribourg, qui a présidé la section avec beaucoup de dévouement et d'efficacité durant ces quatre dernières années.

Groupe spécialisé pour la construction industrialisée

Hans Ulrich Frey, né en 1944, ing. civil dipl. EPF/SIA, a été nommé président le 22 juin 1995, lors de l'assemblée générale. Il remplace Hermann Käser, ing. civil dipl. EPF/SIA, d'Emmenbrücke, qui présidait le groupe depuis 1991. H.U. Frey est copropriétaire d'un bureau d'ingénieurs spécialisé dans l'étude et l'élaboration de projets ainsi que dans la direction de travaux de structures complexes en béton armé et béton précontraint de ponts et de constructions industrielles. Il a été en outre membre de la Commission SIA 160 "Actions sur les structures" de 1979 à 1989.

La société centrale souhaite plein succès aux nouveaux présidents dans la poursuite de leurs objectifs et remercie leurs prédécesseurs de leur dévouement et de leur esprit de collaboration.

Nouveaux présidents

Cogar



Pierre-Henri Schmutz, né en 1957, arch. dipl. EPF/SIA, propriétaire d'un bureau d'architecture à Auvernier, est le nouveau président de la Cogar (Conférence des groupes d'architectes SIA romands). Il succède à Laurent Faessler, arch. dipl. EPF/SIA, de Lausanne, et comme ce dernier, connaît parfaitement les problèmes des architectes. Il doit pour beaucoup cette grande expérience à ses activités de vice-président de l'UIA Suisse (Union internationale des architectes), de membre du Comité central de la FSAI (Fédération suisse des architectes indépendants), de président de la délégation suisse au CAE (Conseil des architectes d'Europe), de porte-parole de la CSA (Conférence suisse des architectes FAS/FSAI/SIA) et d'expert pour la constitution du REG B.

Section fribourgeoise



Pierre Chapatte, né en 1950, arch. dipl. EPF/SIA, propriétaire d'un bureau d'architecture à Fribourg, a été nommé président

Section neuchâteloise

Rencontre avec les architectes de Franche-Comté

A l'invitation de leurs confrères d'outre Jura, les présidents des groupes des architectes des sections vaudoise et neuchâteloise, Bernard Verdon et Michel Tanner, ont participé à l'assemblée générale du Conseil régional de Franche-Comté de l'Ordre des architectes, qui s'est tenue à Arbois le 30 juin dernier.

Cette rencontre a été l'occasion d'un échange fructueux d'informations quant à l'exercice de notre profession dans nos régions respectives; la longue expérience de la SIA en matière de concours a notamment éveillé un grand intérêt.

Malgré des contextes politiques différents, il s'avère que les enjeux touchant notre profession en cette fin de siècle sont analogues de part et d'autre de la frontière: il a ainsi été intéressant de constater que nos confrères cherchent à instituer ces mêmes règles et principes éthiques que d'aucuns chez

nous s'acharnent à démanteler, parfois jusque dans les rangs de la SIA, faisant le jeu de ceux qui, ici comme ailleurs, cherchent à régir notre art par des critères purement commerciaux pour mieux nous en déposséder.

Soit remercié M. Guy Bonnivard, vice-président du Conseil, qui a eu l'heureuse initiative de cette rencontre qui, à n'en pas douter, sera suivie de contacts réquliers, à l'instar de ce que

connaissent les régions genevoise et bâloise.

MT

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à son membre qui célèbre l'anniversaire suivant:

85 ans

19 août: Georges de Goumëns, ing. civil dipl. EPF, Grand-Saconnex (section genevoise)

Publications SIA

Actualités concernant l'élaboration des normes SIA

Etat au 1er juin 1995 Au cours de la dernière année, les documents suivants (collection des normes, cahiers techniques et dossiers administratifs) ont été publiés.

Collection des normes

Publications dès juin 1994

Commentaire relatif à 102/1 l'art. 7.11, «Transformations, entretien, conservation de monuments» du règlement SIA 102 104 Recommandation con-

cernant les prestations et honoraires des ingénieurs forestiers (révision de l'édition 1984)

Conception et dimen-V 163 001 Eurocode 4 sionnement des structures mixtes acier-béton – Partie 1-1 règles générales et règles pour les bâtiments, 1994-1-1

V 164.001 Eurocode 5, Calcul des structures en bois - Partie 1-1 règles générales et règles pour les bâti-ments, SN ENV 1995-1-1

370/23 Monte-charge à chargement et déchargement manuels (transport de personnes interdit), recommandation veau)

450 Informatique - Informations relatives aux coûts - Les structures, l'administration et l'échange d'informations relatives aux coûts de construction recommandation

(nouveau) 460.000 Documents d'application nationale des prénormes européennes de

DAN pour les Eurocodes, document de base 462 Evaluation de la sécurité structurale d'ouvrages existants, directive (nouveau)

construction structurale,

En voie de publication 112/1 Modèle de prestations SIA 95 -Documents pour la réglementation des rapports mandantmandataire

Modèle de prestations 112/2 SIA 95 - Documents destinés à la réglementation des rapports à l'intérieur du groupe d'étude mandataire

Facturation des varia-tions de prix par la mé-121 thode de l'indice spécifigue d'ouvrage (MIS) 162/4 Béton recyclé, recom-

mandation (nouveau) V 242/1 Crépissages et travaux de plâtrerie, recommandation (révision de l'édi-

tion 1978)

V 242/2 Travaux de plâtrerie montage à sec, recom-mandation (nouveau) 271/2 Toitures-jardins, recom-

mandation (nouveau)

SN 370.121 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des escaliers mécaniques et trottoirs roulants

385/12 Qualité de l'eau et performance des installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques, recommandation (complément 1994)

En élaboration

Constructions métalliques, 161/1 Gestion de la qualité, norme (Impression 2e édition) Maintenance des ouvrages

169 (révision de l'édition de 1987)

Maconnerie, norme (révision de l'édition de 1980)

179 Fixations, recommandation (nouveau) 191 Tirants d'ancrage, norme

(révision de l'édition de 1977)

192 Fondations sur pieux, norme (révision de l'édition de 1975)

203 Décharges, recommandation (nouveau)

233 Travaux de ferblanterie. norme (révision de la norme 123, édition de 1970)

234 Travaux de couverture, norme (révision de la norme 124, édition de 1970)

Chapes flottantes, norme (révision de l'édition de 251 1988)

280 Lés d'étanchéité en matière synthétique, norme (révision de l'édition de 1983) 358 Balustrades, parapets et al-

lèges, recommandation (révision de l'édition de 1978) 380/4 L'énergie électrique dans le

bâtiment, recommandation (nouveau) 405 Plans des conduites souterraines, recommandation (ré-

vision de l'édition de 1985) V 414/10 Tolérances dimensionnelles

dans le bâtiment, recommandation (nouveau)

Travail préparatoire Etude du massif rocheux pour les travaux souterrains, recommandation (révision de l'édition de 1975)

455 Informatique - définition et utilisation des couches CAO, recommandation (nouveau)

Cahiers techniques

Publications dès juin 1994

2007 Assurance de la qualité dans la construction

(à suivre)

348

IAS Nº 18 16 août 1995